

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660**



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Séance du 23 mars 2023

Date de la convocation
17/03/2023

Date d'affichage
31/03/2023

Objet de la délibération
Finances : Approbation des comptes administratifs 2022 – Budget périscolaire

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars, à dix-huit heures et trente-cinq minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents : Lylian CALVAT, Nathalie CASTILLON, Jérôme CUCHE, Marlène GABLE, Claude GAULARD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Emilio JUAREZ, Antoinette LE BRAS, Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY, Cyril MARÉCHAL, Christian MOREL, Charles-Emmanuel PELLETIER, Margaux PRAOM, Delphine RAHON-SIMON, Nadine SAUVONNET, Violette SEGARD, Benoit VUILLEMIN.

Excusés :

Marion BELLEVILLE donnant pouvoir à Cyril MARÉCHAL
Philippe RIGAL donnant pouvoir à Christian MOREL

Absents :

Franck NICOLAS
Maud WASNER

Cyril MARÉCHAL a été désigné Secrétaire de séance.

Sous la présidence de Madame Violette SEGARD, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine les comptes administratifs de la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales désignant un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 1er mars 2023,

Considérant que le compte de gestion doit être voté avant le vote du compte administratif,

Considérant que le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote,

Résultat de fonctionnement :	
Total dépenses de fonctionnement	352 137,67 €
Total recettes de fonctionnement	352 137,67 €
Résultat réalisé 2022	0,00 €
Reprise résultat excédentaire 2021	997,35 €
Résultat de fonctionnement total 2022	997,35 €
Résultat d'investissement :	

Total dépenses d'investissement	0,00 €
RAR dépenses d'investissement 2021	
Total recettes d'investissement	316,06 €
RAR recettes d'investissement 2021	
Solde d'exécution 2022	316,06€
Reprise solde d'exécution 2021	- 316,06 €
Solde des RAR 2022	
Résultat d'investissement total 2022	0,00 €

Les comptes administratifs ayant été présentés, Monsieur le Maire quitte la salle.

Les comptes administratifs ayant été présentés par Madame Violette SEGARD, Monsieur le Maire quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur le rapport de Madame Violette SEGARD :

Par 20 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE

DÉCIDE

- D'APPROUVER les comptes administratifs 2022 du budget périscolaire.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, le 23 mars 2023
Monsieur le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Délibération transmise à :

- Préfecture
- Trésorerie du Doubs